

Compte rendu

Conseil Communautaire du 31 mars 2010

La séance s'est déroulée à la salle des fêtes de Saint Usage de 20 heures 10 à 22 heures 45 sous la conduite de Monsieur Jean-Luc SOLLER, Président de la Communauté de Communes.

► **Etaient présents 94 délégués sur 109 en exercice :**

Mesdames BEUDOT ; BIGOURET; BLANDIN; BOUVET; BREBANT (représentant M.BENIS) ; COUDOR; DELORME; DONIUS ; FOURNIER Martine ; GAUSSENS; GAUTHERON; GIRARDOT; GUILLOT ; HUGOT; LOTTIER; PAGEAUT; PEPIN (représentant M. BOMPY Cyril); REVERDIAU; SCHIAVON; THURILLAT; VANEL (représentant M. CHAPUIS)

Messieurs ASPESANI (représentant Mme JUHEL) ; BAILLY; BEAUNEE ; BECQUET ; BELORGEY; BENOIT ; BEZ ; BOILLEY ; BOMPY Christian; BONNAIRE; BONNARDOT (représentant M. GIGLEUX) ; BOULAHYA; BOURDOT ; BOURGEON; BRACQUEMOND; CATY (représentant M. CONTET); CHAFFOTTE ; CHATEL; CHAUVE; CHOSSAT de MONTBURON ; CONTESSE; CORDELIER ; COULON; DECOSNE ; DECUPPER; DEROZIER; DESCOURVIERES; FLEURY; FORESTIER ; GANEE Jean-François; GANEE Roger; GAY; GIRARD ; GIRARDOT; GUITTON; HALLUIN ; HENRY; HIEZ; HUBNER; IMBERT; JACQUET; JANKOWIAK ; JAUDAUX; JAVOUHEY; KOZLOWSKI; LAVAUX (représentant M. DINET) ; LEROY; LEVEQUE Bernard; MAESTRI ; MACHURET ; MAIGROT; MALLI ; MARPEAUX ; MICHAUD Dominique; MICHAUD Jacquie; MICHEA; MOUTRILLE ; PARANT; PARRIAUX ; PERRIN ; PETITJEAN (représentant M.LAGNEAU) ; POULET; REVERS; ROUSSEAU ; SCHWAB ; SOLLER ; TRAMOY; TRAPET, VACHET Maurice; VACHET LEOEUF; VERPAUX ; VINEL; ZADOINOFF

Etaient absents : les 15 délégués suivants :

Madame CESARI (excusée); SCHAUB

Messieurs BOURLIER (excusé); BRENOT; CHENEVOY (excusé); CHEVALET; CORDEROT Frédéric (excusé); DAQUIN; DUMONT ; GAUMIOT ; GELIN; MORIZOT; MOULIN; MUTIN; PEDRO;

Ont également assisté à la séance :

Melle PASQUIER : directrice générale des services

Monsieur DESCHAMPS : comptable public

Etaient également excusés :

M. SUGUENOT : député

Le président ouvre la séance en nommant les délégués excusés. Il accueille Monsieur DESCONE, nouveau délégué de Jallanges.

Il donne les prochains rendez-vous : bureau le 10 mai et conseil communautaire le 18 mai 2010 à Seurre.

→ approbation du compte-rendu du conseil communautaire du 2 mars 2010,

Aucune remarque n'est formulée. Mis aux voix, le compte-rendu est approuvé par vote à main levée à l'unanimité des présents (94 Pour).

I / QUESTIONS AVEC DEBAT DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question n° I.1 : Portage des repas à domicile : nouvelle convention avec l'ADMR de St Jean de Losne

L'association ADMR de St Jean de Losne assure depuis le 1^{er} janvier 2007 la gestion des commandes et la livraison des repas à domicile pour le compte de la Communauté de Communes Rives de Saône.

Une convention avait été signée à cet effet entre les 2 parties. Celle-ci arrivera à échéance le 30 avril 2010, et doit par conséquent être renouvelée.

L'ADMR a souhaité modifier son mode de rémunération par la Communauté de Communes : en effet, le coût est actuellement facturé au réel en fonction des heures effectuées par le personnel et du kilométrage parcouru. Or, les contrats du personnel ADMR vont être mensualisés prochainement.

Une facturation basée sur un montant fixe par repas permettrait d'assurer une rémunération régulière et conforme aux nouveaux contrats de travail. Elle présente en outre l'avantage pour la Communauté de Communes, sous réserve d'un coût acceptable, de déterminer plus aisément le prix de vente aux bénéficiaires.

Le tarif proposé par l'ADMR, intégrant tous ses coûts (personnel, assurance, frais kilométriques) s'élève à 2,45 €/repas sachant que la moyenne observée en 2009 était de 2,40 € TTC (2,66 € TTC en 2008). Il sera revalorisé tous les ans de 2% au 1^{er} janvier.

Le tarif plus élevé par rapport à la moyenne 2009 permettra à l'ADMR de pouvoir faire face à des impératifs du service, comme la location d'un véhicule réfrigéré en cas de panne de celui qui lui appartient.

Le coût du service – c'est-à-dire repas + commande + livraison - se décompose donc ainsi, pour un prix de vente aux bénéficiaires de 8,20 € :

<i>Coût fournisseur SHCB à partir du 1^{er} mai 2010</i>	<i>Coût ADMR/repas à partir du 1^{er} mai 2010</i>	<i>Prix moyen entretien du local base 2009</i>
<i>5,49 € TTC</i>	<i>2,45 € TTC</i>	<i>0,26 € TTC</i>

Au vu des différentes composantes du tarif et du prix de vente voté le 2 mars dernier par le conseil communautaire, il est proposé d'accepter le tarif forfaitaire proposé par l'ADMR, ainsi que le projet de convention ci-joint.

Résultat du vote à main levée pour :

- Accepter le tarif de 2,45 €/repas proposé par l'ADMR pour la gestion des commandes et le portage des repas à domicile pour l'année 2010
- Autoriser le Président à signer la convention relative au portage des repas à domicile avec l'ADMR de St Jean de Losne, pour une durée de 3 ans, soit du 1^{er} mai 2010 au 30 avril 2013.

Votants : 94

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : 94

Question adoptée à l'unanimité

Question n° I.2 : Berges de Saône : Avenant n°4 au marché de maîtrise d'oeuvre

Le bureau d'études SOGREAH a été désigné maître d'œuvre par délibération n°30-2008.

Ses honoraires ont été initialement fixés à 41 000 € H.T (taux de rémunération : 5.47% sur le montant estimé avant lancement du marché, soit une enveloppe de 750 000 € H.T)

La rémunération de SOGREAH a été portée à 47 325.78 € H.T au vu des montants estimés au stade projet : 5.47% sur 865 188 € H.T, conformément à la délibération n°100-2009 du 10/07/2009.

La rémunération de SOGREAH a été réajustée et portée à 54 475.78 € H.T par délibération n°156-2009 du 23/11/2009 suite au recours BAULAND et correspondant au capital temps utilement passé par Mme WESTON entre le 07/09 et le 10/10, Monsieur BUCHWALTER et le service juridique ainsi qu'à la reprise du dossier de consultation et à la rédaction du futur rapport d'analyses des offres.

Du fait du recours engagé par la société BAULAND sur le lot n°1 « réhabilitation du quai », la Communauté de Communes Rives de Saône a dû lancer une nouvelle consultation (08/12/2009).

Onze nouvelles offres ont été déposées le 08 mars 2010 ; la Commission MAPA a décidé de retenir l'entreprise CHARIER TP.

Ce prestataire annonce dans son acte d'engagement un délai d'exécution de travaux de 3 mois.

Pour mémoire, l'offre de SOGREAH (datant de 2007) prévoyait pour l'ensemble de la mission DET (suivi de chantier) une visite hebdomadaire sur l'ensemble des chantiers sur une durée totale de 3 mois.

Du fait de l'absence de concomitance entre les 2 lots, la durée de la mission DET va donc devoir se prolonger de 3 mois supplémentaires.

SOGREAH propose 2 options :

► proposition n°1 correspondant à 1 visite hebdomadaire sur site. Cette prestation comprend l'appui technique et juridique (niveau expertise) sur toute la durée des travaux, jusqu'à réception de ces derniers.

Le montant proposé est de

15 750.00 € H.T

► proposition n°2 correspondant à 1.5 visite hebdomadaire sur site (nombre de prestataires et de travaux plus importants que le lot 2, donc plus de contrôle et de coordination entre les équipes de travail)

Cette prestation comporte également l'appui technique et juridique sur toute la durée des travaux jusqu'à réception de ces derniers.

Le montant proposé est de

23 625.00 € H.T

Au vu de ces nouveaux éléments, il convient de définir la cadence des visites pour le chantier à venir et donc de choisir une des 2 options.

Considérant que la Communauté de Communes dispose d'élus qualifiés en matière de suivi de chantier et qu'il convient de restreindre les dépenses 2010, le Président propose de retenir l'option n°1 s'élevant à 15 750.00 €, portant ainsi le marché de maîtrise d'œuvre (hors missions complémentaires) à 70 225.78 € H.T.

Madame LOTTIER fait remarque que les honoraires sont passés de 41 000 à 70 225 € pour des travaux qui sont passés de 500 000 à 800 000 €. Elle souligne que cela fait des erreurs qui coûtent cher.

Monsieur SOLLER : il ne faut considérer pour le calcul de ces honoraires que le lot 1 et non pas le projet global, qui lui est bien de 800 000 €.

Monsieur BELORGEY demande à avoir connaissance du montant des subventions.

Monsieur SOLLER dit que les subventions cumulées représentent 80 % du montant de l'opération et que tout a été fait pour que Rives de Saône continue à en bénéficier malgré le retard important des travaux.

Madame BOUVET : ne risque-t-on pas d'avoir des plaintes de la part de sociétés qui n'ont pas été retenues au départ dans la mesure où la rémunération de la maîtrise d'œuvre a atteint un tel niveau ?

Monsieur SOLLER : le découpage des travaux, à l'époque, était tel. On ne peut pas laisser un marché de 500 000 € sans surveillance. On aurait été dans le même cas de figure quelle qu'ait été la maîtrise d'œuvre retenue.

Résultat du vote à main levée pour :

a) autoriser le Président à accepter le montant des honoraires supplémentaires demandés par le maître d'œuvre et s'élevant à la somme de 15 750.00 € H.T.

b) autoriser le Président à signer l'avenant correspondant

Votants : 94

Contre : 0

Abstention : 3

Pour : 91

Question adoptée à la majorité

Question n° I.3 : compte de gestion 2009 du comptable public, compte administratif 2009 de la collectivité et affectation des résultats dans les budgets 2010

COMPTE DE GESTION 2009 ET CA 2009

Monsieur SOLLER, président de la communauté de communes, a quitté la séance et n'a pas pris part au vote. La question est présentée par Gérard PARRIAUX, vice-président en charge des finances.

Monsieur PARRIAUX fait une déclaration préliminaire :

« Lors de la réunion du conseil communautaire du 16 décembre dernier, nous avons esquissé le résultat de notre compte administratif pour 2009. Compte tenu des éléments dont nous disposons au moment où nous avons arrêté nos chiffres (fin octobre) nous nous attendions à un résultat positif de l'ordre de 50 000€

Que s'est t il passé pour le compte administratif 2009 réel ?

-le 31 décembre 2009 nous avons reçu un complément de taxe professionnelle de 148 000€ - en fait il s'agissait du produit de taxe professionnelle d'une entreprise du territoire, suite à un contrôle fiscal sur les années 2006/2007/2008 – cette recette supplémentaire était donc totalement imprévisible

-nous avons globalement un peu moins dépensé et surtout nous avons réintégré une dotation de la caisse d'allocations familiales se rapportant à l'exercice 2009 (mais qui ne devait être versée qu'en 2010). De fait à partir de 2009 les dotations afférentes à l'exercice sont imputées au dit exercice, qu'elles soient payées ou non sur l'exercice.

Compte tenu de ces éléments le résultat du compte administratif 2009 se monte à + 285 000 € »

Les grandes règles de fonctionnement qui ont un impact direct sur le budget :

→ Enfance jeunesse : le nombre d'animateurs est fonction du nombre de sites (12 actuellement suite à la reprise en régie de l'activité de certaines associations) et des normes d'encadrement que nous imposent la direction de jeunesse et sport. De plus, la contractualisation avec la CAF et la signature d'un projet pédagogique oblige la collectivité à consacrer un budget de 0.5 € par jour et par enfant en dépense de fournitures ou d'activité.

→ Emprunts : chaque emprunt a fait l'objet d'une décision du conseil communautaire. En 2009, les délégués ont validé la ventilation de l'emprunt TPC (200 000 € pour le tourne à gauche de la ZAE de Seurre et 100 000 € pour les berges de Saône). Deux prêts relais ont été validés : l'un pour la station de carburant l'autre pour les berges.

► Les comptes administratifs de la collectivité ont été comparés avec les comptes de gestion du comptable public. Ils sont concordants.

► En 2009 : 18 budgets dont un budget annexe (financé par la TEOM) + Natura 2000 + SPANC.

► Vote du budget 2009 (conseil du 18 mars 2009)

DF = 10 396 948 €

RF = 10 508 768 €

DI = 8 142 363 €

RI = 8 224 298 €

Budget voté en sur équilibre pour le fonctionnement et l'investissement.

► Rappel : affectation des résultats 2008 au BP 2009 (conseil du 18 mars 09) : 577 646 € affectés ainsi

Budget	Section fonctionnement		Section investissement	
	Déficit (C/002 en DF)	Excédent (C/002 en RF)	Déficit (C/001 en DF)	Excédent (C/001 en RF)
Communauté		133 220.95		592 743.01
Technoport	35 326.63			49 401.93
Culture	4 785.58			13 656.69
Social		26 782.66	10 902.52	
Enfance		45 967.33	198 125.55	
Sport	2 420.92		290 525.82	
Economie		145 459.92	144 339.58	
Environnement		405 123.50	34 312.90	
Tourisme		4 679.67	3 866.07	
Espace mouillé		10 375.34	260 836.09	
Port de Seurre		91 525.23	11 653.89	
Format Raisin		32 846.29	6 286.02	
Magyar		38 036.23	37 036.83	
Blanquart		21 716.44	16 145.33	
OREX		25 667.22		4 191.16
SPANC	2 769.43			
Luxmotor	4 413.62			
Tonic				
Crown Blue Line				
TOTAL	- 49 716.18	+ 981 400.78	- 1 014 030.60	+ 659 992.79
Solde fonctionnement	+ 931 684.60			
Solde investissement			- 354 037,81	
Solde exercice	+ 577 646.79			

► 23 Décisions modificatives ont été opérées en 2009, soit pour basculer des crédits à l'intérieur d'un même budget, soit pour abonder un budget, en prélevant la ressource au budget principal.

► Une recette de TPU supérieure à la prévision (+ 148 165 € au rôle supplémentaire).

► Pour mémoire, déficit de fonctionnement 2009 voté au BP 2009 le 18 mars 09
Déficit comblé au compte 7551 (recettes de fonctionnement), prélevé sur le budget communauté

Budget	Montant du déficit	Budget	Montant du déficit
Technoport	71 918,63	Tourisme	21 781.00
Culture	131 968.58	Espace Mouillé	181 181.00
Social	12985.34	Port de Seurre	3 593.66
Enfance	287 647.62	Format	
Sport	425 681.92	OREX	
		SPANC	2 769.43

► Le résultat de l'exercice 2009 (total global tous budgets dont excédents et déficits 2008) de l'exercice est de :
+ 285 783.79 € hors OM, SPANS, Natura 2000.

Le résultat du budget environnement est de + 472 566.64 €

Le résultat du budget SPANC est de + 23114 €. Le résultat du budget Natura 2000 est de + 41 649 €.

► L'exécution nette de l'exercice 2009 est de :

	Fonctionnement	Ecarts	Investissement	Ecarts	Résultat net
Dépenses	7 429 745.09		1 325 047.61		
Recettes	7 815 740.46	+ 385 995.37	1 015 230.41	- 309 817.20	+ 76 178.17

Attention, en fonctionnement, les dépenses et recettes réelle sont moindres : il faut déduire les écritures croisées (salaires comptés 2 fois + remboursement salaires au budget communauté) et les amortissements.

Taux de consommation pour l'ensemble des budgets	
Dépenses de fonctionnement	71.2 %
Recettes de fonctionnement	74 %
Dépenses d'investissement	16 %
Recettes d'investissement	12.3 %

► Les charges de personnel ont représenté la somme de 1 727 759 € dont 1 474 769 € remboursés (dont 1 390 590 € remboursés par les services et 84 179 par l'ASP ou la CNP) comme suit :

Budget	Montant	Remarque
Culture	158 658	
Social	3 139	
Enfance	643 085	
Sport (piscine + 2 salles + kayak)	142 396	
Tourisme	8 249	
Espace mouillé	61 453	
Port de Seurre	53 625	
Intercommunaux	109 630	
Communauté		
Environnement	210 355	
Diverses charges (CNP + CNAS)	68 077	
TOTAL		
Indemnité des élus	89 966	

► Le coût de la dette en 2009 (hors environnement) a représenté la somme de 166 408 € en intérêt et 400 442 € en capital (investissement)

Budget	Intérêts	Capital	Remarque
Culture			
Communauté	29 250	80 345	Dont emprunts communaux
Economie	10 053	23 370	
Sport salle de Seurre	51202	54106	
Sport piscine	26677	81033	Reliquat 2008
Sport COSEC Echenon	2113	18524	
Tourisme	0	0	
Port de Saint Jean	9 388	37 275	
Port de Seurre	5 105	22 020	
Format raisin	2 182	6 593	Refacturé partiellement par les loyers
Atelier relais Blanquart	3 778	16 145	Refacturé à la société
Atelier relais OREX	23 759	21 291	Refacturé à la société
Atelier relais MAGYAR	2 901	39 740	Refacturé à la société
TOTAL hors environnement	166 408	400 442	
Environnement	17 109	78 070	

► Les participations des usagers ont représenté la somme de 899 108 € répartis comme suit :

Budget	Montant	Remarque
Culture	73 170	
Social	160 872	Repas
Enfance	272 944	
Sport piscine	63 420	
Port de Seurre	53 289	
Port de Saint Jean / station	255 361	
Tourisme	661	
Format raisin	19 391	
TOTAL	899 108	

Madame LOTTIER fait remarquer qu'en ce qui concerne le budget Format raisin, certains loyers n'ont pas été réglés.

Monsieur PARRIAUX précise que les 19 000 € inscrits en recette de fonctionnement correspondent aux loyers titrés. Nous procéderons sans doute à une réduction de titre

Monsieur GIRARD : en sport, il n'y a que des recettes de la piscine ?

Monsieur PARRIAUX : il y a 9 000 € + 2 000 € qui correspondent aux participations du conseil général pour la fréquentation des structures couvertes de Seurre et d'Echenon. Les 63 000 € correspondent bien à la régie de la piscine.

Résultat du vote à main levée pour approuver le compte administratif 2009 de la collectivité et le compte de gestion du comptable public :

Le président de la communauté de communes n'a pas pris part au vote (93 votants)

Votants : 93 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 92

Question adoptée à la majorité

Affectation des résultats 2009 dans les budgets 2010

Le résultat 2009 avec reports 2008 est de + 285 783 € (hors environnement, SPANC et Natura 2000)

Budget	Section fonctionnement		Section investissement	
	Déficit (C/002 en DF)	Excédent (C/002 en RF)	Déficit (C/001 en DI)	Excédent (C/001 en RI)
Environnement		509 062,82	-36 506,18	
SOLDE EXERCICE ENVIRONNEMENT		472 556,64		

Budget SPANC	Section fonctionnement		Section investissement	
	Déficit (C/002 en DF)	Excédent (C/002 en RF)	Déficit (C/001 en DI)	Excédent (C/001 en RI)
SPANC		23 114,00		
SOLDE EXERCICE		23 114,00		

Budget Natura 2000	Section fonctionnement		Section investissement	
	Déficit (C/002 en DF)	Excédent (C/002 en RF)	Déficit (C/001 en DI)	Excédent (C/001 en RI)
Natura 2000		41 649,13		
SOLDE EXERCICE		41 649,13		

Budget	Section fonctionnement		Section investissement	
	Déficit (C/002 en DF)	Excédent (C/002 en RF)	Déficit (C/001 en DI)	Excédent (C/001 en RI)
Communauté		497 251,27		544 232,17
Technoport		2 253,08		81 953,40
Culture		1 754,43		17 305,44
Social		14 674,56	-10 537,47	
Enfance		94 150,69	-153 511,38	
Sport		4 606,45	-368 032,09	
Economie		40 728,62	-129 180,17	
Environnement				
Tourisme	-6 757,07		-852,94	
Espace mouillé		50 953,73	-412 036,46	
Port de Seurre		64 488,98	-59 835,56	
Format Raisin		20 816,49	-12 878,79	
Magyar		76 777,34	-76 777,34	
Blanquart		32 291,66	-32 290,66	
Orex		17 707,03	-17 100,26	
Spanc				
Luxmotor				
Crown blue line		3 628,64		
Natura 2000				
TOTAL	-6 757,07	922 082,97	-1 273 033,12	643 491,01
Solde fonctionnement	915 325,90			
Solde investissement			-629 542,11	
SOLDE EXERCICE HORS ENVIRONNEMENT ET NATURA ET SPANC		285 783,79		

Résultat du vote à main levée pour approuver l'affectation des résultats 2009 dans les budgets 2010 :

Votants : 94 Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 93

Question adoptée à la majorité

Question n° I.4 : subventions, contributions et participations 2010

Commentaires :

► La proposition qui est présentée respecte l'enveloppe financière votée en 2009 (138 308 € / 150 357 €)

► Le tableau ci-dessus présente 3 types d'aides :

- les cotisations : elles sont fixées par l'organisme. La communauté de communes a manifesté la volonté d'adhérer à ces associations. Elles ont dès lors un caractère obligatoire (légumes et terroirs, association des maires, association des communautés de communes de Côte-d'Or).
- Les contributions : le mode de calcul de la contribution est fixé par l'organisme bénéficiaire. Il s'agit d'organisme rendant des services à la communauté de communes (Mission Locale Rurale, Agence de Développement, Pays Beaunois, e-bourgogne)
- Les subventions : le montant est fixé par l'assemblée délibérante, en fonction de critères qu'elle aura fixés.

Les subventions et contributions représentent 2 % du budget de fonctionnement de la communauté de communes.

► En 2010, aucune enveloppe « non affecté » (15 000 € en 2009) n'est proposée. Cela signifie qu'aucune demande nouvelle ne pourra être examinée en cours d'année.

► **Façades (budget Communauté)**

Un montant de 15 000 € avait été budgétisé en 2009.

Les crédits consommés sur l'exercice 2009 sont de 5133 € pour 7 opérations, mais il reste des dossiers en cours d'instruction, pour un montant de 2 700 € à verser.

Décisions complémentaires :

► **Offices de tourisme :** aide complémentaire par reversement de la taxe de séjour perçue en 2009 : 8 000 euros par office soit 16 000 euros au total (article 65738).

► **Subventions aux associations sportives**

Certaines associations, en plus d'une subvention, profitent des structures couvertes mises à leur disposition à Seurre ou à Echenon. La communauté déplore des dégradations successives qui engendrent des frais de réparation. Il est proposé, lorsque l'association responsable des dégâts est identifiée de retenir sur le montant des subventions, la somme nécessaire à la remise en état.

Monsieur SOLLER annonce que lui-même et Monsieur BONNAIRE ne prendront pas part à l'examen ni au vote des subventions aux évènements sportifs.

Monsieur PARRIAUX replace la préparation budgétaire dans le contexte. Il dit que le contrôle fiscal a rapporté 330 000 € au total (en TP et en base servant de base de calcul à la dotation de compensation).

La présentation se fait par service. Il n'y a pas d'enveloppe « non affectée » cette année : cela veut dire que les demandes formulées après le vote ne pourront être honorées sauf à trouver les ressources dans le budget, par décision modificative.

Monsieur PARRIAUX : il est demandé aux délégués de voter sur 123 308 € (tous les services à l'exception des évènements sportifs). Il est important de voter les décisions complémentaires et notamment le principe casseur/payeur.

Monsieur SOLLER dit que des sanctions ont déjà été prises à l'égard des clubs sportifs qui dégradent.

Madame SCHIAVON : pourquoi le gardien ne peut-il pas empêcher les dégradations ?

Monsieur SOLLER : la « police » de l'équipement ne fait pas partie de ses missions. Il assure l'entretien de la salle. A Echenon, on était arrivé à 15 000 € de dégradation par an c'est-à-dire un demi poste.

Monsieur BONNAIRE : le gardien de la salle de Seurre est un bon professionnel et nous avons de la chance. Il examine les locaux le matin et le soir. Le principe de faire payer les dégradations existe depuis 2 ans.

Madame LOTTIER souligne la hausse de la cotisation au GIP e bourgogne.

Budget	Bénéficiaire	Voté 2009	Versé 2009	demande 2010	Proposition commission Budget 10	Compte
SOCIAL	Arc en ciel (logement)	0	0	Aucune		6574
	Mission locale rurale	13 700	13700	14129	13700	6574
	le tremplin (logement)	2000	2000	2000	0	6574
	ALCYON – Le Tremplin (financement poste)	4000	4000	4000	4000	
	Secours catholique	0	0	Aucune	0	6574
	ADMR (participation véhicule)	2120	2120	2120	2120	6574
	restos du cœur	1850	1850	1850	1850	6574
	Mieux vivre à l'hôpital de Seurre	300	300	300	300	6574
	RASED Seurre et St Jean		Budget cté	Budget cté		0
	Fonctionnement classe perf Saint Jean	0	0	0	0	6574
Total social		23970	23 970	24399	21970	

CULTUREL	Automne musical	2000	2000	2000	2000	6574
	Amis de l'orgue de Seurre	1600	1600	2000	1600	6574
	Promo Saint Jean (galerie du Cerf)	1600	1600	1600	1600	6574
	Esbarres Bonnencontre échecs	Voir sports	Voir sports	Voir sports	Voir sports	6574
	Culture et bibliothèque	0	0	0	0	
	Bibliothèque pour tous	700	700	1000	700	6574
Total culturel		5 900	5 900	6600	5900	
ECONOMIE	Agence développement Beaune / Développeur économique	Voir réserves	Voir réserves	4250	4250	62878
	Maison de l'emploi Beaune	0	0	0	0	
	Légumes et terroirs en Val de Saône	100	100	100	100	6554
Total économie		100	100	4350	4350	
TOURISME	Office tourisme St Jean de Losne	8000	8000	26000	26000	65738
	Office tourisme Seurre	8000	8000			
	Sur la route des libertés de Chamblanc à Mana	700	700	700	700	6574
	Hôpital de Seurre	3200	3200	3500	3200	65738
	Pôle 2ifB (salon Pâques Boat)	6300	6300	0	0	6554
Total tourisme		26200	25200	30200	29900	
SPORT	Esbarres Bonnencontre Echecs	1429.50	1429.5			
	Clubs de l'OSCS	1350	1350			
	ASBS (boules)	960	960			
	ASS Foot Seurre	1657	1657			
	ASUJL Foot	3939	3939			
	ASVBD JUDO	2034	2034			
	Avant-garde Seurroise (basket + gym)	2295	2295			
	Dojo seurrois	1888.5	1888.5			
	HBCIS	3350	3350			
	Boxe esbarroise	1328.5	1328.5			
	Karaté wadoo	1506	1506			
	JL Seurre (volley, hand, boxe)	2721	2721			
	Le cochonnet pouillytain	950	950			
	Nautique Seurroise	1435.5	1435.5	1800		
	Rugby	5180.50	5180.5			
	Club de tennis de Seurre	1195	1195			
	Vélo club de seurre	0				
	AS Foot Echenon	1023.5	1023.5			
	AS Collège Dinét Seurre	495	495			
AS collège Hautes Pailles d'Echenon	495	495				
ASVBD Jogging	767	767				
Total sport		36000	36000	36000	36000	6574
EVENEMENT SPORTIF/ TOURISTIQUE	championnat d'Europe 2011 de canoë kayak	7000	7000	12000	10 000	
	Compétition de motonautisme à Seurre 28 et 29 août 2010	8000	8000	8000	6000	6574
Total évènement sportif		15000	15000	20000	16000	

COMMUNAUTE	Asso des maires	880	878.42	855	855	6281
	Asso des com com de Côte d'Or	50	50	50	50	
	Pays Beaunois	7207	7207	7207	7207	6281
	SIVOM Auxonne promotion aire autoroute	250	0	0	0	6554
	SIVOM Auxonne nettoyage		0	0	0	6554
	Ass amis des écoles maternelles canton Saint Jean		0	0	0	6554
	Avalants Navieurs (fête St Nicolas)	200	200	200	200	6574
	Union commerciale de Seurre Fête des lumières à Seurre	200	200	200	200	
	Espoir du Champ Vert		0	Aucune	0	
	Pôle 2ifB (sur non affecté)		0	Aucune	0	
	CDAH pour opération façades	15000	5133	2700	2700	6574
	Non affecté (12 % de l'enveloppe)	15000	5172	0	0	6574
	GIP e-bourgogne	4 400	4325	12 976	12976	6281
	Total communauté	43 187	23165.42	24188	24188	
Total subventions	150 357	129 335.42		138 308		

Monsieur VINEL demande, alors que la procédure de vote à main levée est lancée par le Président, s'il est possible de voter séparément par service. La procédure étant initiée, le Président refuse arguant que la demande aurait dû être formulée avant, au cours du débat.

→ Résultat du vote à main levée pour approuver l'attribution des subventions dans les domaines social, culturel, économie, tourisme, sport, communauté pour un montant cumulé de 122 308 € ainsi que les 2 décisions complémentaires : réaffectation de 16 000 € du produit de taxe de séjour à l'office de tourisme intercommunal + frais de remise en état des équipements sportifs détériorés par une association identifiée retenus de la subvention

Votants : 94 Contre : 2 Abstention : 1 Pour : 91
Question adoptée à la majorité

Messieurs SOLLER et BONNAIRE quittent la séance et ne prennent pas part au vote pour l'examen des questions relatives aux événements sportifs.

La présidence de la séance est assurée par Jacques CHOSSAT de MONTBURON.

Une discussion s'engage en ce qui concerne les subventions aux événements sportifs.

Monsieur MOUTRILLE explique que la commission a réduit de 2 000 € chaque demande.

Madame BOUVET : on donne 10 000 € au championnat de canoë kayak cette année. Nous avons donné 7 000 € en 2009. A combien s'élève le budget ?

Monsieur MOUTRILLE : l'organisation escompte une aide communautaire de l'ordre de 50 000 €.

Monsieur CHOSSAT : c'est une manifestation qui attire beaucoup de monde, qui a un rayonnement, un ancrage local et qui stimule l'économie locale.

Monsieur PERRIN : au niveau pédagogique, je pense que l'ouverture de la piscine serait plus utile.

Monsieur BECQUET : pourquoi scinder les 2 votes ?

Monsieur CHOSSAT : parce qu'en 2009 cela avait été demandé et voté ainsi.

Monsieur CHAFFOTTE : piscine et canoë kayak ne sont pas incompatibles.

→ Résultat du vote à main levée pour approuver l'attribution d'une subvention de 10 000 € à l'association porteuse de l'organisation du championnat d'Europe 2011 de canoë kayak :

Votants : 92 (MM. SOLLER et BONNAIRE n'ont pas pris part au vote)

Contre : 4 Abstention : 2 Pour : 86

Question adoptée à la majorité

→ Résultat du vote à main levée pour approuver l'attribution d'une subvention de 6 000 € à la nautique seuroise, support de la manifestation de motonautisme :

Votants : 92 (MM. SOLLER et BONNAIRE n'ont pas pris part au vote)

Contre : 13 Abstention : 3 Pour : 76

Question adoptée à la majorité

Question n° I.5 : subventions 2010 aux associations enfance jeunesse

Comme chaque année, les associations qui assurent le service des accueils de loisirs pour la Communauté de communes sont subventionnées en fonction du nombre de prestations fournies.

En 2008, les montants avaient été fixés comme suit :

- l'heure d'accueil périscolaire était financée à hauteur de 2.32 €,
- l'heure d'accueil pendant les vacances scolaires à 2.44 €,
- l'heure d'accueil pendant les vacances scolaires pour le CDS à 1.05 € (pas de restauration)

En 2010, une augmentation de 2 % est proposée qui porte le financement à 2,43 € (2.39 € en 2009) pour les accueils périscolaires (une seule association est concernée : les Loups affamés) et 1.10 pour le CDS (1.08€ en 2009).

Les participations annuelles s'élèveraient par associations et à effectifs constants, à :

SUBVENTIONS 2010 AUX ASSOCIATIONS ENFANCE JEUNESSE				
	Effectifs h/e		Subvention	Part h/e
	Prévisionnel	Réalisé		
				+ 2 %
PERISCOLAIRE				
Les Loups affamés	7000		17 010,00	2,43
VACANCES				
CDS	9050		9 955,00	1,10
TOTAL	16050		26 965,00	

Echéancier de versement :

Intitulé subvention	Montant total subvention / an	1 ^{er} acompte		2 ^{ème} acompte		Solde	
		Date	Montant	Date	Montant	Date	Montant
Les loups affamés	17 000 €	Mars 2010	8 500	30 juin		31/12/10	
CDS	10 000 €	Mars 2010	5 000	été		Nov 10	

Résultat du vote à main levée pour approuver le montant des subventions 2010 allouées à l'association les Loups affamés et au CDS ainsi que l'échéancier de versement :

Votants : 94 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 93

Question adoptée à la majorité

Question n° I.6 : subventions 2010 versée à l'ADMR pour le fonctionnement de la halte garderie Frimousse

L'association ADMR est financée par la Communauté de Communes pour la gestion de la Halte garderie « la frimousse » à Seurre.

45 000 € avait été allouée chaque année jusqu'en 2007. En 2008, au vu de l'excédent réalisée par l'association, il avait convenu de limiter la participation à 33 750€.

Pour 2010, la Communauté de Communes propose de reconduire la subvention 2009, soit 50 000 €.

Intitulé subvention	Montant total subvention / an	1 ^{er} acompte		Solde	
		Date	Montant	Date	Montant
ADMR	50 000 €	Mars 2010	25 000 €	Novembre 2010	25 00 €

Monsieur BONNAIRE donne des informations chiffrées en ce qui concerne la halte garderie. Elle compte 20 places. Possibilité d'accueil d'enfant handicapé. Elle est ouverte de 7 heures 30 à 18 heures 30 sur 5 jours du lundi au vendredi. Elle compte 10 salariés (7,67 équivalents temps pleins) parmi lesquels 1 directrice, 3 auxiliaires de puériculture, 3 aides maternelles qualifiées, 2 aides maternelles non qualifiées, 1 agent d'entretien.

La participation des familles a représenté une enveloppe de 38 879 € en 2009 (1.21 € de participation /heure/enfant). Le taux d'occupation était de 32 132 heures soit 13 places à temps complet sur 224 jours.

En ce qui concerne la provenance des usagers, 88 % sont issus du canton de Seurre, 4,22 % du canton de Saint Jean ; 7,58 % sont de l'extérieur.

Résultat du vote à main levée pour allouer une subvention de 50 000 € pour l'année 2010 à l'association ADMR, aux fins de gérer la halte garderie frimousse de Seurre.

Votants : 94 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 93

Question adoptée à la majorité

Question n° I.7 : suppression des budgets Magyar (412) et Luxmotor (416)

Le budget MAGYAR (412) qui avait été créé en 2000 est à supprimer, la société ayant fait valoir son option d'achat en 2009 et étant à jour de loyer.

Le budget LUXMOTOR (416) est à supprimer, la société ayant abandonné tout projet.

Résultat du vote à main levée pour entériner la suppression des budgets MAGYAR et LUXMOTOR.

Votants : 94 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 93

Question adoptée à la majorité

Question n° I.8 : allocations de compensation suite à l'approbation du rapport de la CLECT 2009

Pièce jointe : résultat du vote de la CLECT + tableau montant des AC 2010

La communauté de communes verse 822 758,76 € aux communes à transfert positif et perçoit 119 059,95 € des communes à transfert négatif.

► Tableau récapitulant les votes au 22 mars 2010 :

Commune	Nbr habitants	Habitants Favorables	Habitants Défavorables	Nombre de communes favorables
Aubigny en plaine	345		345	
Auwillars sur Saône	292	292		1
Bagnot	130		130	
Bonnencontre	388		388	
<i>Bousselange</i>	58	58		1
Broin	410	410		1
Chamblanc	563	563		1
Charrey sur Saône	318	318		1
Chivres	241		241	
Echenon	679	679		1
Esbarres	760	760		1
Franxault	412		412	
Glanon	206	206		1
Grobois les Tichey	60	60		1
Jallanges	324	324		1
Labergement les Seurre	925	925		1
Labruyère	203		203	
Lanthes	244	244		1
Laperrière sur Saône	404	404		1
<i>Lechatelet</i>	205	205		1
Losne	1517	1517		1
Magny les Aubigny	210	210		1
Montagny les Seurre	109	109		1
Montmain	94	94		1
Montot	204		204	
Pagny la Ville	425	425		1
Pagny les Château	495	495		1
Pouilly sur Saône	669		669	
Saint Jean de Losne	1215	1215		1
Saint Seine en Bâche	276	276		1
Saint Symphorien / Saône	346		346	
Saint Usage	1114	1114		1
Samerey	136	136		1
Seurre	2504	2504		1
Tichey	196	196		1
Trouhans	640	640		1
Trugny	116		116	
Total	17433	14379	3054	27
Résultats en pourcentage		82,48		72,97
Rappel de la majorité = 50 % des communes (soit 19 communes) représentant 2/3 de la population (soit 11622 habitants)				

Résultat : 82,48 % de la population favorable et 27 communes favorables (25 ont délibéré positivement et 2 n'ont pas voté mais leur absence de vote à la date butoir – 18 mars 2010 – vaut approbation).

► Allocations de compensation 2010 :

Communes	Charges transférées selon CLETC 2009	Montant AC versée aux communes avant CLETC 2009	Montant AC 2010 versée aux communes après CLETC 2009, sans abattement	Montant versé aux communes après abattement de 8 %	Montant AC versée à la com com par commune avant CLETC 2009	Montant 2010 versée à la com com après CLETC 2009, sans abattement
AUBIGNY	2 853,81				5 224,55	8 078,36
AUVILLARS	1 868,26				137,39	2 005,65
BAGNOT	1 071,25	21 610,94	20 539,69	18 896,51		
BONNENCONTRE	2 999,50				3 745,55	6 745,05
BOUSSELANGE	582,76				1 172,22	1 754,98
BROIN	2 785,25				2 882,94	5 668,19
CHAMBLANC	4 473,54	8 668,00	4 194,46	3 858,90		
CHARREY S/ SAONE	2 228,20				5 135,03	7 363,23
CHIVRES	1 825,41				4 242,16	6 067,57
ECHENON	0,00				18 245,19	18 245,19
ESBARRES	5 896,16	47 657,34	41 761,18	38 420,29		
FRANXAULT	3 659,39	3 579,43	-79,96			79,96
GLANON	1 585,45	20 917,28	19 331,83	17 785,28		
GROSBOIS	359,94				451,66	811,60
JALLANGES	2 262,48				2 036,33	4 298,81
LABERGEMENT LES S	7 018,83				4 751,51	11 770,34
LABRUYERE	1 482,61	5 783,61	4 301,00	3 956,92		
LANTHES	1 585,45				2 035,72	3 518,33
LAPERRIERE	0,00	34 796,20	34 796,20	32 012,50		
LECHATELET	1 542,60				47,00	1 589,60
LOSNE	0,00	46 071,93	46 071,93	42 386,18		
MAGNY LES A	1 756,85	21 350,65	19 593,80	18 026,30		
MONTAGNY LES S	1 036,97				2 547,67	3 584,64
MONTMAIN	557,05	25 008,62	24 451,57	22 495,44		
MONTOT	1 851,12				4 141,70	5 992,82
PAGNY LA VILLE	3 368,01				6 706,16	10 074,17
PAGNY LE CHÂTEAU	4 302,14	19 204,89	14 902,75	13 710,53		
POUILLY S/S	5 150,57	30 280,39	25 129,82	23 119,43		
ST JEAN DE L	0,00	95 692,61	95 692,61	88 037,20		
ST SEINE EN B	0,00	48 988,52	48 988,52	45 069,44		
ST SYMPHORIEN	2 948,08	9 158,75	6 210,67	5 713,82		
ST USAGE	0,00	144 053,84	144 053,84	132 529,53		
SAMEREY	1 285,50	21 846,55	20 561,05	18 916,17		

Communes	Charges transférées selon CLETC 2009	Montant AC versée aux communes avant CLETC 2009	Montant AC 2010 versée aux communes après CLETC 2009, sans abattement	Montant versé aux communes après abattement de 8 %	Montant AC versée à la com com par commune avant CLETC 2009	Montant 2010 versée à la com com après CLETC 2009, sans abattement
SEURRE	34 995,51	358 717,59	323 722,08	297 824,31		
TICHEY	1 525,46				857,11	2 382,57
TROUHANS	5 519,08				9 846,40	15 365,48
TRUGNY	1 139,81				2 523,60	3 663,41
TOTAUX	111 517,04	963 387,14	894 223,04	822 758,76	76 729,89	119 059,95

Madame LOTTIER : je me suis adressée à l'association des maires qui dans sa réponse écrite dit que « une nouvelle estimation des charges n'est pas légale ». le vote du 16 décembre [rapport de la CLETC] n'aurait pas du avoir lieu.

Monsieur SOLLER : le contrôle de légalité n'a pas réagi.

Madame LOTTIER : la modulation de 8 % est illégale. Elle est autorisée en cas de diminution des bases.

Monsieur SOLLER : cette démarche a été validée. Depuis 2009, nous sommes sous la loupe conjointe de la Préfecture et de la direction des finances publiques. Si nous étions dans l'illégalité, l'un ou l'autre aurait réagi. Dans son courrier du 30 octobre, la sous-préfète rappelait les règles de vote et de procédure pour saisir la CLETC.

Monsieur COULON : avec la nouvelle donne en matière fiscale, n'est-il pas temps de revoir les bases ?

Monsieur SOLLER : cela a été refusé en 2009. Avec la nouvelle loi de finances, on a 5 ans pour envisager ce chantier. Le vote se fait à la majorité qualifiée. Mais il faut un travail de fond. Il faut mettre en place une commission et demander l'appui des Finances Publiques.

Monsieur GIRARD : j'avais demandé si les règles du jeu allaient changer tous les 6 mois. Vous aviez dit non. Je m'aperçois que c'est remis en cause.

Monsieur SOLLER : un délégué pose une question. C'est intéressant d'y réfléchir, sachant que l'assemblée est souveraine.

Résultat du vote à main levée pour entériner les montants des allocations de compensation 2010 (avec impact CLETC 2009 + modulation de 8 %) :

- La communauté de communes verse 822 758,76 € aux communes à transfert positif
- La communauté de communes perçoit 119 059,95 € des communes à transfert négatif.

Votants : 94

Contre : 15

Abstention : 2

Pour : 77

Question adoptée à la majorité

Question n° I.9 : fiscalité 2010

- **Taux relais (cotisation foncière des entreprises)** (bases 2010 de 4 791 000)

Taux 2010 = Taux 2009 de 8,31 % x 1.05 (rattrapage prévu par la loi pour les EPCI dont le taux de TPU est inférieur à 75 % de la moyenne n-1 de leur catégorie – c'est-à-dire 9.95 % mais dans la limite de 5 %) + 0.05 (taux mis en réserve) soit **8.78 %**.

Ce taux générerait un produit de 353 345 € soit unerecette supplémentaire de 18 915 €.

Résultat du vote à main levée pour entériner le taux relais de CFE 2010 comme décrit ci-dessus : 8,78 % :

Votants : 94

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 93

Question adoptée à la majorité

- **TEOM** (bases 2010 de 11 307 586 pour les 5 zones contre 10 960 154 en 2009)

Notre collectivité étant caractérisée par 2 zones de service, avec en leur sein plusieurs niveaux de services, il existe 5 taux de TEOM

ZONE DE SERVICE DE SEURRE (bases 2010 = 5 725 353)			
Communes	Zone	Taux TEOM 2010	Rappel taux 2009
Seurre (2 collectes hebdomadaires)	1	13.02	13.02
Auvillars, Bagnot, Bonnencontre, Bousselange, Broin, Chamblanc, Chivres, Glanon, Grosbois les Tichey, Jallanges, Labergement, Labruyère, Lanthès, Lechatelet, Montmain, Pagny la Ville, Pagny le Château, Pouilly sur Saône, Tichey, Trugny (1 collecte hebdo)	2	12.57	12.57

ZONE DE SERVICE DE SAINT JEAN DE LOSNE (bases 2010 = 5 582 233)			
Communes	Zone	Taux TEOM 2010	Rappel taux 2009
Aubigny, Charrey sur Saône, Echenon, Esbarre, Franxault, Laperrière / Saône, Losne, Magny les Aubigny, Montagny les Seurre, Montot, Saint Seine en Bâche, Saint Symphorien, Saint Usage, Samerey, Trouhans (1 collecte hebdo)	1	11,24	11,24
Saint Jean de Losne (1 collecte hebdo sur 6 mois et 2 collectes hebdo sur 6 mois)	2	13,99	13,99
Collectifs de Echenon, Losne, Saint Jean de Losne (2 collectes par semaine)	3	15,95	15,95

Résultat du vote à main levée pour entériner les taux de TEOM 2010 comme décrit ci-dessus :

Votants : 94

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 93

Question adoptée à la majorité

- **Taxe de séjour 2010**

Les tarifs de la taxe de séjour ont été modifiés en 2009 (+ 10 %).

La taxe perçue sur les 3 années passées est de :

2006	2007	2008	2009
18 067,47 €	20 281,24 €	19 694,27 €	19 841

Cette taxe sert à financer chaque année une partie du fonctionnement des 2 offices de tourisme (16 000 € au total prévus pour 2009), le reste étant affecté à des actions de développement touristique.

Considérant l'avis favorable de la commission tourisme réunie le 19 janvier 2009

TAXE DE SEJOUR AU REEL

Types d'hébergement	TARIF 2009 :	TARIF proposé 2010
1- hôtels de tourisme 4 étoiles luxe et hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 et 5 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,82 €	0,82 €
2- hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,66 €	0,66 €
3- hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles, villages de vacances de catégorie grand confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,44 €	0,44 €
4- hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, villages de vacances de catégorie confort et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,33 €	0,33 €
5- hôtels de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0,33 €	0,33 €

TAXE DE SEJOUR FORFAITAIRE

Types d'hébergement	TARIF actuel 2009	TARIF proposé pour 2010 : maintien
Campings, zones de détente et ports	0,22 €	0,22 €

Les autres dispositions de la délibération du 19 décembre 2005, dont notamment les abattements différenciés, sont inchangées.

Résultat du vote à main levée pour entériner le dispositif 2010 taxe de séjour comme décrit ci-dessus :

Votants : 94

Contre : 1

Abstention : 0

Pour : 93

Question adoptée à la majorité

Question n° I.10 : approbation des budgets 2010

Monsieur PARRIAUX fait une déclaration préliminaire pour expliquer la genèse du budget :

« A partir du résultat 2009 (+ 285 783 €) nous avons envisagé de bâtir un budget pour 2010.

Là encore lors du conseil de décembre, nous avons envisagé le besoin pour établir un budget en équilibre en 2010.

Notre estimation de l'époque était un besoin de 500 000€

Que s'est-il passé depuis ?

Le rapport de la CLECT a été approuvé à la majorité qualifiée – ce qui apportera 100 000 € de recettes supplémentaires au budget communautaire.

Nous avons décidé de la hausse des tarifs – enfance jeunesse-école de musique – marge sur les carburants– portage des repas – ports – etc (cela nous amènera une recette supplémentaire d'environ 100 000€)

Nous avons réduit un certain nombre de dépenses de fonctionnement soit directement en impactant une réduction, lorsque cela était plausible, sur les lignes budgétaires, soit en réduisant le périmètre de certains services – piscine, périscolaire, etc (l'économie globale est là aussi de l'ordre de 90 000 €)

Le président et son exécutif ont décidé d'abandonner 15 % des leurs indemnités nettes ce qui représente une somme de 10 000€ (cette décision a été prise de longue date).

Dans le domaine des investissements, seuls ceux déjà engagés ont été maintenus à l'exception de petits investissements indispensables à hauteur de 8 590 €.

Aucun emprunt nouveau en dehors d'emprunt relais en l'attente de versements de subventions n'a été fait.

Nous avons essayé de préserver au maximum les services publics dont nous avons la compétence en particulier le monde associatif (social ou sportif)

Nous étions arrivés compte tenu de ces éléments à pouvoir présenter un budget en équilibre, avec une fiscalité identique à 2009, et grâce à une augmentation du taux de CFE (recette supplémentaire de 18 000 €)

Taxe professionnelle, DGF, dotation de compensation, allocations de compensation identiques à 2009

Nous étions alors au soir du dernier conseil communautaire du 2 mars 2010 où nous avons voté un certain nombre de hausses de tarifs.

Le lendemain, nous apprenions par la DGFIP, que les bases servant au calcul de la TP qui aurait dû être versée si elle n'avait pas été supprimée augmentaient de façon substantielle de sorte à nous verser un surplus de TP de 184 000 €. (Renseignements et explications fournies par la DGFIP et le comptable public, cette augmentation des bases provient de la suite logique d'un contrôle fiscal)

Nous avons alors deux solutions :

-revenir sur nos hausses de tarifs et nos différentes mesures d'économies en utilisant ces nouveaux fonds et présenter un budget en équilibre

- anticiper sur l'avenir et présenter un budget en sur équilibre donc en excédent, de manière à envisager le budget 2011. (les bonnes surprises de 2009/2010 ne se reproduiront pas et nous ignorons à l'heure actuelle quelles seront réellement nos ressources pour 2011).

Nous avons choisi cette deuxième hypothèse et nous présentons un budget en suréquilibre de 205 000 € hors Budget OM mais en intégrant un excédent de 23 000 € du budget SPANC

Je voudrais dire que nos prévisions de décembre 2009 n'étaient pas si fausses que cela et que si d'aventure les recettes provenant du contrôle fiscal (330 000 € au total) et si le rapport de la CLECT avait

été refusé, il nous aurait été impossible de construire notre budget, sauf à devoir supprimer entièrement le service enfance jeunesse ou autre. »

La communauté de communes, en 2010, a 17 budgets : 400 Budget principal ; 401 technoport ; 402 culture ; 403 Social ; 404 Enfance jeunesse ; 405 Sport ; 406 Economie ; 407 Environnement ; 408 Tourisme ; 409 Port de Saint Jean (Espace Mouillé); 410 Port de Seurre ; 411 Format raisin ; 414 Blanquart, 415 OREX, 417 SPANC ; 420 Crown Blue Line ; 421 Natura 2000

La plupart des budgets relèvent de la nomenclature comptable M14. Le budget SPANC relève de la nomenclature M49 (mais il fait l'objet d'une délégation de service public).

Plusieurs budget sont assujettis à la TVA : les ateliers relais (Blanquart, Format Raisin, OREX, Crown Blue Line) le port de Seurre et le port de Saint Jean dit « espace mouillé » pour les seules activités commerciales (les investissements liés aux infrastructures sont sortis du champ de l'assujettissement).

Le budget Natura 2000 est équilibré et « autonome » tout comme le budget environnement.

► Quelques informations sur les ressources communautaires 2010 :

- Dotation de compensation de la TPU : 1 426 162 € (1241 730 € en 2009) (une grosse augmentation des bases de 14 942 000 en 2009 à 17 162 000 en 2010)
- dotation de compensation 2009 : 382 244 € (381 101 en 2009)
- Dotation d'intercommunalité (DGF) 2010 : 753 745 € (753 780 en 2009).
- Dotation « perte de bases » 2009 : 0 € (61 732 € en 2007)
- Excédents 2009 : il est de 285 783 € pour les budgets + 472 556 € pour le budget environnement (car financé par la TEOM) + 23 114 € pour le budget SPANC + 41 649 € pour le budget Natura 2000

Nota bene : la recette résultant de la vente éventuelle des bâtiments TPC et Format Raisin n'a pas été inscrite au BP 2010.

► **Les opérations d'ordre** (amortissement, contre amortissement, résultat 2009, virement à la section d'investissement, et équilibre budgétaire) **et les dépenses croisées** (personnel, travaux sous mandat) représentent les sommes suivantes :

		TOTAL AVEC OM
Déficit antérieur	Chapitre 002 -	6 757,00
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 042 - Amortissements	580 095,00
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 65 - Budget communauté = pour équilibre des budgets	1 996 057,00
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 65 - Budgets = reversement excédent au budget cté	117 682,00
Dépenses de fonctionnement	Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	1 857 004,00
TOTAL DF		4 557 595,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 002 - Excédent antérieur	1 495 908,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 042 - Contre Amortissements	273 484,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 70 - Remboursement par les communes des salaires des intercos	126 084,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 - Remboursement par les services des salaires	1 446 948,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 75 - reprise des excédents des budgets au budget communauté	117 682,00
Recettes de fonctionnement	Chapitre 78 - reprise amortissements	114 505,00
TOTAL RF		3 574 611,00
Dépenses d'investissement	Chapitre 001 - Déficit antérieur	1 309 539,00
Dépenses d'investissement	Chapitre 028 – Reprises amortissements	114 505,00
Dépenses d'investissement	Chapitre 040 - Contre amortissements	273 484,00
Dépenses d'investissement	Chapitre 45 - Travaux sous mandat dépenses	1 535 000,00
TOTAL DI		3 232 528,00
Recettes d'investissement	Chapitre 001 - Excédent antérieur	643 491,00
Recettes d'investissement	Chapitre 040 - Amortissements	580 095,00
Recettes d'investissement	Chapitre 21 - Virement section fonctionnement	1 857 503,00
Recettes d'investissement	Chapitre 27 - Remboursement prêts communaux	27 548,00
Recettes d'investissement	Chapitre 45 - Travaux sous mandat recettes	1 535 000,00
TOTAL RI		4 643 637,00

Les amortissements (au chapitre 42 en dépense de fonctionnement et au chapitre 40 en recette d'investissement), représentant un total de 580 095 € (dont 72 254 € pour le service environnement).

Il s'agit donc d'une « opération blanche ».

Les amortissements sont calculés d'après la valeur d'origine déduction faite des subventions perçues.

Les contre amortissements (au chapitre 42 en recette de fonctionnement et au chapitre 40 en dépense d'investissement), représentent un total de 273 484 € (dont 25 256 € pour le service environnement).

Les dépenses de personnel s'élèvent à 1 881 355 € dont agents intercommunaux, régisseurs.

Les services remboursent la somme de 1 446 948 € (une partie du chapitre 75) et les communes 126 084 €.

► Les emprunts représentent en 2010 la somme de :

- 170 564 € en dépense de fonctionnement (intérêts) dont 13 689 € pour le budget environnement
- 1 057 175 € en dépense d'investissement (capital) dont 500 000 € de prêt relais et 80 807 € pour le budget environnement.

► Les Restes à réaliser et investissements nouveaux :

Budget	Objet	RAR DEPENSE	Nouveau	RAR RECETTES
Economie	Voirie RDS	110 293,00		65 886,00
Piscine	Pédiluve	0,00		
Port Saint Jean	Parcelle pour stockage	5 000,00		
Port Saint Jean	Travaux berges	648 300,00		586 500,00
Port Saint Jean	Station de carburant	58 078,00		58 672,00
Social	Armoire réfrigérée		2 300,00	
Tourisme	Ordinateur pour OT		0,00	
Tourisme	circuit touristique	66 900,00		50 350,00
Tourisme	portail Etang rouge		2 600,00	
Communauté	Router + 1 poste + antivirus pour 3 ans		3 690,00	
Environnement	Extension du garage		350 000,00	
TOTAL		888 571,00	358 590,00	761 408,00

NB. : les RAR de la piscine (pédiluve pour 7 200 €) ont été ajournés

► Les emprunts contractés représentent, tous budgets confondus (hors environnement et les 2 ateliers relais) une annuité de 288 012 € en capital et 122 852 € en intérêts.

L'endettement global qui au 1^{er} janvier 2010 était de 4 553 567 € tombera à 4 142 703 € au 31 décembre 2010.

► Les règles qui ont présidé à la construction de ce budget :

- recherche d'économies,
- augmentation de tarifs,
- pas ou très peu d'investissements nouveaux : reprise des Reste à réaliser

Un débat s'engage au sujet de ce projet de budget.

Monsieur BECQUET : je vous félicite pour le budget que vous avez monté. Les familles ont payé un lourd tribut avec les hausses et elles payent une seconde fois pour la piscine. Je souhaiterais que l'on puisse revenir sur ce point.

Monsieur PARRIAUX : l'économie globale sur la piscine est de l'ordre de 26 000 € dont 11 500 € pour la natation scolaire. Si l'on revient sur des économies, les 180 000 € d'avance vont fondre comme neige au soleil. Monsieur DESCHAMPS nous rappelait que la communauté de communes n'a pas compétence scolaire : cela est du ressort des communes pour le primaire et du conseil général pour les collèges.

Monsieur VINEL : ce que je trouve de regrettable, c'est que ce n'est pas un problème de budget mais de politique. On empêche les élèves d'aller à la piscine mais on fait le travail de VNF en coupant l'herbe.

Monsieur SOLLER : couper l'herbe à la gare d'eau rapporte de l'argent au territoire via le tourisme. J'ai reçu un courrier de la présidente FCPE des parents d'élèves de Seurre qui rappelle que la natation scolaire fait partie du programme. Nous avons fait des choix réfléchis. Les 36 000 € que nous versons aux associations sportives touchent plus d'enfants que la natation scolaire.

Madame BOUVET : il a été voté 16 000 € pour les événements sportifs et touristiques. Il faudrait mesurer les retombées touristiques.

Monsieur SOLLER : A voir la foule présente l'année dernière, les retombées sont évidentes pour le territoire : notoriété, restaurateurs, commerces, hébergements, mise en valeur du plan d'eau. En ce qui concerne la manifestation de offshore, le vote est conditionnel. Il faut que l'association produise un budget prévisionnel et un rapport d'activité.

Madame BOUVET : je souhaite que vous posiez aux délégués la question relative à la restauration de la natation scolaire en juin, comme je l'ai demandé au bureau.

Monsieur CHAFFOTTE : pour l'instant, on est en 2010 et on a un excédent de 184 000 €.

Monsieur MAIGROT : par rapport aux retombées économiques, je rappelle, et je suis chef d'entreprise, que nous avons voté à l'unanimité une hausse du taux de CFE. Ce sont les entreprises qui financent à 100 % la communauté de communes. De plus, 11 000 € pour 37 communes cela fait 300 € par commune. Les coopératives ou les communes peuvent financer comme elles financent un déplacement à la patinoire.

Monsieur GIRARD rappelle les retombées économiques des 3 jours 2009 de manifestation inshore.

Monsieur PARRIAUX : on a souvent reproché lors des conseils précédents de ne pas anticiper. A l'époque où le choix de supprimer la natation scolaire a été fait, nous n'avions pas l'excédent.

Monsieur BELORGEY : je crois aujourd'hui que c'est « gagne petit » de supprimer ce service étant donné les efforts d'investissements de la commune de Seurre. J'avais demandé un budget supplémentaire en 2009.

Monsieur CORDELIER : fermer la piscine en juin aura un effet très négatif sur la population et je suis d'accord pour l'ouverture de la piscine en juin quand on a un excédent de 200 000 €.

Monsieur SOLLER : il faut anticiper. En 2011, le GVT va coûter 10 ou 15 000 € et la CAF va encore se retirer.

Monsieur BOURGEON : certains délégués perdent la mémoire. On a essayé de faire un budget. Il y a une dizaine de mesures pour faire des économies. On va revenir sur les 10 mesures si on accepte de rouvrir la piscine.

Monsieur MICHEA : il me semble qu'il y a une incohérence entre financer des manifestation sur l'eau et supprimer la natation scolaire.

Madame FOURNIER : je tire mon chapeau à l'exécutif qui a abandonné 10 000 € d'indemnités. Des décisions sont prises en « bon père de famille ».

Monsieur PERRIN : au dernier conseil, on nous a parlé de 26 000 € et on a voté la fermeture de la piscine en juin sur cette base.

Monsieur PARRIAUX : les 26 000 € représentent l'économie pour l'ensemble des mesures prises quant à la piscine.

Question est posée aux délégués « pour l'ouverture de la piscine en juin dans le cadre de la natation scolaire » :

94 votants	7 abstentions	87 exprimés	49 Contre	44 Pour
------------	---------------	-------------	-----------	---------

Conclusion : à la majorité, les délégués ne sont pas favorables à l'ouverture de la piscine en juin.

Monsieur GIRARD : j'ai vu que vous n'aviez pas intégré le produit de la vente de TPC et Proteor. J'ai rencontré quelqu'un qui est intéressé pour Protéor.

Monsieur CHOSSAT : nous allons rencontrer cette personne mais nous attendons l'estimation des domaines. On suit l'affaire. On veut ménager les activités économiques sur Seurre.

Monsieur BELORGEY sollicite un vote du budget à bulletin secret.

Une protestation s'élève dans la salle.

Vote à main levée pour qu'il soit procédé au vote du budget par bulletin secret : 7 POUR : le mode de scrutin à bulletin secret est rejeté.

Monsieur BELORGEY : la question du vote de la piscine n'a pas été portée à l'ordre du jour. Son résultat et les procédures suivies sont donc contestables.

Résultat du vote à main levée pour approuver le budget 2010 (dans la version avec équilibre) :

Dépenses de fonctionnement de 11 987 164.08 € Recettes de fonctionnement de 12 012 540.53 €
Dépenses d'investissement de 6 200 239.52 € Recettes d'investissement de 6 587 278.69 €

Votants : 94 Contre : 18 Abstention : 1 Pour : 75

Question adoptée à la majorité

Question n° I.11 : TPC : résiliation du marché de maîtrise d'œuvre, et des contrats relatifs au contrôle technique et à la mission SPS

Suite à la délibération du 16 décembre 2009 relative à la vente du bâtiment de l'ancienne usine TPC à Seurre, il convient de procéder officiellement à la résiliation des contrats suivants :

-Marché de maîtrise d'œuvre : groupement WBA et Espace INGB (marché notifié le 7 octobre 2007)

-Contrôle technique notifié à SOCOTEC (conventions signées le 29 octobre 2007)

-Mission SPS : BOUGOGNE SPS (contrat signé le 3 octobre 2007).

Les paiements dus, correspondant à l'état d'avancement des études, ont été effectués par la Communauté de Communes.

Madame LOTTIER demande si la communauté de communes va payer quelque chose.

Monsieur SOLLER explique qu'il y a un arriéré de 1800 €.

Résultat du vote à main levée pour autoriser le Président à résilier les contrats relatifs aux missions de maîtrise d'œuvre, contrôle technique et SPS des travaux de réhabilitation de l'ancienne usine TPC à Seurre

Votants : 93 Contre : 1 Abstention : 0 Pour : 92

Question adoptée à la majorité

Question n° I.12 : Travaux de point à temps 2010

La Communauté de Communes a proposé aux communes de son territoire qui le souhaitent, dans un objectif de mutualisation des services, de coordonner les travaux de point à temps 2010.

Une consultation d'entreprises de travaux publics a été effectuée à cette fin, sur la base d'un quantitatif compris entre 15 et 20 journées. Les commandes seront effectuées directement par les communes sur la base du prix retenu. Date limite de remise des plis : Mardi 23 mars 2010 à 12h00.

Critères et pondération : -Prix : 90% -Délai : 10%

Les offres sont les suivantes :

Entreprise	Prix/jour	Note/90	Délai	Note/10	Note total/100
COLAS	2380	90	mai 2010	10	100
ROGER MARTIN	2955	72,49	mai 2010	10	82,49
EUROVIA	2750	77,89	Non précisé	0	77,89
SNEL	3210	66,73	mai 2010	10	76,73
NOIROT	2975	72	mai 2010	10	82
ROUGEOT	2500	85,68	mai 2010	10	95,68

Au vu des offres et des critères définis lors de la consultation,
Considérant que l'entreprise COLAS est la mieux disante,

Résultat du vote à main levée pour retenir l'offre de l'entreprise COLAS pour la réalisation des travaux de point à temps 2010, au prix unitaire de 2 380 €HT/jour :

Votants : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 93
Question adoptée à l'unanimité

II/ VALIDATIONS DONNANT LIEU A DELIBERATION

Question II.1 : Remboursement de cartes de transports aux communes

Certains enfants, inscrits au périscolaire et dont l'école fait partie d'un regroupement pédagogique intercommunal, utilisent les transports du Conseil Général uniquement sur des trajets entre leur école et l'accueil périscolaire dont ils dépendent.

Il s'agit des sites de St Seine en Bâche, Pagny la Ville, Bonnencontre et Franxault

Cette dépense, par enfant et par an, est facturée par le Conseil Général aux communes de résidence de ces enfants.

Aussi, la Communauté de communes doit rembourser aux communes concernées, et qui ont pris en charge cette dépense, les titres de transports correspondants.

Pour l'année scolaire 2009/2010, le montant de cette carte est de 106 €. Vingt élèves sont concernés (13 de Broin ; 2 de Lechatelet ; 3 de Pagny la Ville ; 1 de Saint Symphorien ; 1 de Tichey). Cela représente un budget total de 2120 €. La dépense est inscrite au budget 2010 du service enfance jeunesse.

Résultat du vote à main levée pour adopter le principe du remboursement aux communes des titres de transports des enfants utilisant les bus du Conseil général uniquement pour des trajets entre leur école et l'accueil périscolaires de rattachement

Votants : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 93
Question adoptée à l'unanimité

Question n° II.2 : validation du texte de la motion adressée à l'Inspecteur d'Académie pour le financement de la natation scolaire en juin

« La communauté de communes rencontre des difficultés à équilibrer son budget. Des réductions drastiques ont du être opérées. C'est dans ce contexte que la fermeture de la piscine de Seurre a été décidée pour le mois de juin, privant la population scolaire des activités de natation.

Les délégués de la communauté de communes Rives de Saône sollicitent l'Inspecteur d'Académie afin qu'il dégage les crédits nécessaires au fonctionnement de l'activité natation scolaire pour les élèves de primaire et des collèges (Seurre et Echenon) du territoire.

Le budget est évalué à 11 235 €. »

Résultat du vote à main levée pour validation du texte de la motion :

Votants : 93 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 93
Question adoptée à l'unanimité

III / INFORMATIONS

Question n° III.1 : nouveau planning des conseils communautaires :

voir pièce jointe adressée avec convocation

Question n° III.2 : décisions prises lors du bureau du 23 mars 2010

► Point n°1: Prestation de lessivage des colonnes et plate formes des Points d'Apport Volontaire (PAV)

Contexte :

Le premier lessivage total des PAV a été initié en mai 2008. Les PAV, dont en premier lieu, ceux situés à proximité de feuillus, accumulent effectivement des dépôts dont l'enlèvement nécessite une forte pression et une réserve en eau relativement conséquente.

Afin de lessiver l'ensemble des PAV (60 PAV + 30 colonnes à verre isolées), deux scénarii avaient été envisagés en 2008 : l'intervention du personnel de la CC avec un véhicule tout en un (camionnette équipée permettant le transport d'une quantité d'eau adéquate) et le recours à une prestation de service. Après avoir pris l'attache des loueurs habituels d'engins professionnels (CBMat Dôle, Loxam, Kiloutou), il s'était avéré que l'offre de location se limitait à la juxtaposition de plusieurs matériels (véhicule + nettoyeur haute pression + remorque + cuve à eau), impliquant une mise en œuvre contraignante.

Concernant la prestation de service, la Communauté de communes avait sollicité l'entretien dijonnais qui avait donné entière satisfaction dans des travaux antérieurs. Technique employée : nettoyage haute-pression des plateformes et des colonnes avec production d'eau chaude évitant le recours à des produits lessiviels.

Au vu de la proposition avantageuse de la société (coût : 2 511.60 euros TTC), les conseillers communautaires avaient choisi de recourir, en 2008 puis en 2009, à une prestation.

Cette prestation effectuée par l'entretien Dijonnais ayant donné entière satisfaction à la Communauté de communes en 2008 et en 2009, un devis actualisé pour 2010, a été demandé à la société : montant du devis : 2 990.00 euros TTC (rappel : 2 810.60 euros TTC pour 2009).

Présentation comparée de deux devis :

Offre de l'entretien Dijonnais : 2 990.00 euros TTC (rappel : 2 810.60 euros TTC pour 2009).

Offre de la société GACHON (collecteur du verre sur le territoire de la Communauté de communes) : 4 754.10 euros TTC.

Les membres du bureau, à l'unanimité, (20 POUR) ont autorisé le Président à signer le bon de commande avec la société Entretien dijonnais pour un montant de 2 990 euros TTC.

► Point n°2: Remboursement de sinistre : port de plaisance de Seurre

Objet	Montant TTC	Montant pris en charge par l'assureur	Remarque
Avocate	418,60 €	376,74 €	Franchise cumulée égale à 10 % du montant du sinistre

GROUPAMA a fait parvenir un second chèque de remboursement de 376,74 €. La somme est conforme aux engagements de l'assureur.

A titre indicatif, le montant total cumulé du sinistre est de 11 732.87 € TTC et GROUPAMA a remboursé à la collectivité la somme de 10 559,51 € (90 %).

Les membres du bureau, à l'unanimité (20 POUR) ont entériné ce montant de telle sorte que la collectivité puisse encaisser le chèque.

Question n° III.3 : Berges de Saône : Attribution du lot n°1 « réhabilitation d'un quai et création d'un poste d'amarrage à SAINT-JEAN-DE-LOSNE

La communauté de communes Rives de Saône a relancé le 08/12/2009 un avis d'appel public à la concurrence pour la réhabilitation d'un quai et création d'un poste d'amarrage à SAINT-JEAN-DE-LOSNE

Le montant des travaux évalué par le maître d'oeuvre au stade Projet (présenté en janvier 2009) était pour mémoire de **635 653.00 € H.T**

La procédure utilisée était une procédure adaptée en application des articles 28 du Code des Marchés Publics 2009.

NOTA : cette consultation avait déjà fait l'objet d'une consultation (procédure adaptée) avec mise en ligne le 11/08/2009 et remise des plis pour le 7 septembre 2009.

Cette procédure avait alors été annulée suite à un recours en justice.

11 enveloppes ont été envoyées à la Communauté de Communes avant la date limite de remise des plis fixée au lundi 18 janvier 2010 – 12 heures.

La Commission MAPA s'est réunie le même jour à 15 heures afin de procéder à l'ouverture des plis.

Un procès verbal de remise des propositions a été établi en cours de séance.

Les entreprises ayant répondu sont les suivantes :

GRAGLIA, CHARIER, TOURNAUD, MAIA FONDATION, MERCERON, BAULAND, EST OUVRAGE, FERRON, FRANCIOLI, TPRE et CAN.

Suite à l'examen des offres, le Maître d'Ouvrage, conformément à l'article 28 du Code des Marchés Publics et en application de l'article 42 du règlement de consultation, décide d'engager des négociations avec les candidats ayant remis une offre.

Le pouvoir adjudicateur en fait la demande le 26 février 2010 (lettre avec AR) à toutes les entreprises. La remise des plis a été fixée au 8 mars 2010, à 12h, avec AR.

La commission MAPA de la Communauté de Communes des Rives de Saône s'est réunie le même jour à 15H00 afin de procéder à l'ouverture des plis. Un second procès verbal de remises des propositions a été établi en cours de séance.

Sur les 11 entreprises précédemment citées,

5 entreprises ont maintenu le montant de leur proposition,

- GRAGLIA,
- CHARIER TP,
- BAULAND et GAUDRY,
- EST OUVRAGE et VILAULT,
- CAN

Et 6 ont modifié à la baisse, le montant de leur prestation,

- TOURNAUD,
- MAIA FONDATION et Ets PERRUCHE,
- MERCERON TNT,
- SAS FERRON,
- FRANCIOLI,
- TPRE et SEG,

Les offres remises ont été sélectionnées selon les critères suivants :

- **40 % Valeur du mémoire technique** : note sur 20 (l'absence de mémoire technique vaut exclusion),
- **45 % Prix** : note sur 20, avec la formule linéaire (offre la moins disante / offre de l'entreprise) X 20),
- **15% Délai** : note sur 20, avec la formule linéaire (délai le plus court / délai proposé par l'entreprise) X 20),

SYNTHESE SUR LA NOTATION DE LA VALEUR DU MEMOIRE TECHNIQUE

Classement par ordre décroissant ;

_ TOURNAUD reçoit la note finale de	16,50 /20,
_ MAIA Fondation et PERRUCHE reçoivent la note finale de...	16,00 /20,
_ BAULAND / GAUDRY reçoivent la note finale de	15,50 /20,
_ MERCERON TNT reçoit la note finale de..... 15,50 /20,
_ EST OUVRAGE / VILAUT reçoivent la note finale de	13,50 /20,
_ CHARIER TP reçoit la note finale de	13,50 /20,
_ TPRE / SEG reçoivent la note finale de	12,25 /20,
_ SAS FERRON / PENNEQUIN reçoivent la note finale de	10,50 /20,
_ GRAGLIA reçoit la note finale de 10,25 /20,
_ CAN / SA TP VIGOT reçoivent la note finale de	09,00 /20,
_ SA FRANCIOLI reçoit la note finale de	07,00 /20,

Les montants des prestations proposés par les entreprises sont les suivants.

ENTREPRISES	MONTANT
GRAGLIA	- offre de base 691 918,57 € HT
GRAGLIA	- variante 1 611 182,57 € HT
GRAGLIA	- variante 2 610 734,57 € HT
GRAGLIA	- variante 3 516 616,17 € HT
CHARIER TP	505 316,00 € HT
TOURNAUD	- offre de base 606 174,70 € HT
TOURNAUD	- variante 553 694,70 € HT
MAIA FONDATION (et PERRUCHE)	718 830,65 € HT
MERCERON TNT	597 137,00 € HT
BAULAND (et GAUDRY SAS)	- offre de base 616 806,20 € HT
BAULAND (et GAUDRY SAS)	- variante 1 607 820,60 € HT
BAULAND (et GAUDRY SAS)	- variante 2 610 806,20 € HT
BAULAND (et GAUDRY SAS)	- variante 3 601 806,20 € HT
EST OUVRAGE (et VILAUT)	655 115,00 € HT
SAS FERRON (et PENNEQUIN)	630 000,00 € HT
FRANCIOLI	790 938,69 € HT
TPRE (et SEG)	578 042,52 € HT
CAN	723 993,20 € HT

NOTATION DU CRITERE PRIX

Classement par ordre décroissant ;

□ CHARIER TP reçoit la note finale de 20,00 /20,
□ GRAGLIA (variante 3) reçoit la note finale de 19,6 /20,
□ TOURNAUD (variante) reçoit la note finale de..... 18,3 /20,
□ TPRE / SEG reçoivent la note finale de 17,5 /20,
□ MERCERON TNT reçoit la note finale de..... 16,9 /20,
□ BAULAND / GAUDRY (variante 3) reçoivent la note finale de 16,8 /20,
□ TOURNAUD (offre de base) reçoit la note finale de..... 16,7 /20,
□ BAULAND / GAUDRY (variante 2) reçoivent la note finale de 16,6 /20,
□ GRAGLIA (variante 2) reçoit la note finale de 16,6 /20,
□ BAULAND / GAUDRY (variante 3) reçoivent la note finale de 16,6 /20,
□ GRAGLIA (variante 1) reçoit la note finale de16,5 /20,
□ BAULAND / GAUDRY (offre de base) reçoivent la note finale de	16,4 /20,
□ SAS FERRON / PENNEQUIN reçoivent la note finale de 16,0 /20,

☐ EST OUVRAGE / VILAUT reçoivent la note finale de15,4 /20,
☐ GRAGLIA (offre de base) reçoit la note finale de 14,6 /20,
☐ MAIA Fondation et PERRUCHE reçoivent la note finale de 14,1 /20,
☐ CAN / SA TP VIGOT reçoivent la note finale de 13,9 /20,
☐ SA FRANCIOLI reçoit la note finale de 12,8 /20,

Les délais d'exécution des travaux (hors délai de préparation) proposés par les différentes entreprises sont les suivants :

GRAGLIA	4 mois
CHARIER TP	3 mois
TOURNAUD	4 mois
MAIA FONDATION (et PERRUCHE)	4 mois
MERCERON TNT	2,5 mois
BAULAND (et GAUDRY SAS)	3 mois
EST OUVRAGE (et VILAUT)	3,5 mois
SAS FERRON (et PENNEQUIN)	4 mois
FRANCIOLI	4 mois
TPRE (et SEG)	3 mois et 1 semaine
CAN	3 mois

Classement par ordre décroissant ;

_ MERCERON TNT reçoit la note finale de..... 20,0 /20,
_ CHARIER TP reçoit la note finale de..... 16,7 /20,
_ MAIA Fondation et PERRUCHE reçoivent la note finale de..... 16,7 /20,
_ BAULAND / GAUDRY reçoivent la note finale de..... 16,7 /20,
_ CAN / SA TP VIGOT reçoivent la note finale de16,7 /20
_ TPRE / SEG reçoivent la note finale de 15,4 /20,
_ EST OUVRAGE / VILAUT reçoivent la note finale de14,3 /20,
_ GRAGLIA reçoit la note finale de 12,5 /20,
_ TOURNAUD reçoit la note finale de 12,5 /20,
_ SAS FERRON / PENNEQUIN reçoivent la note finale de12,5 /20,
_ SA FRANCIOLI reçoit la note finale de 12,5 /20,

NOTE GLOBALE

Classement par ordre décroissant ;

_ CHARIER TP reçoit la note finale de 16,9 /20,
_ MERCERON TNT reçoit la note finale de..... 16,8 /20,
_ TOURNAUD (variante) reçoit la note finale de 16,7 /20,
_ BAULAND / GAUDRY (variante 3) reçoivent la note finale de 16,3 /20,
_ BAULAND / GAUDRY (variante 1) reçoivent la note finale de 16,2 /20,
_ BAULAND / GAUDRY (offre de base) reçoivent la note finale de	16,1 /20,
_ BAULAND / GAUDRY (variante 2) reçoivent la note finale de	16,1 /20,
_ TOURNAUD (offre de base) reçoit la note finale de 16,0 /20,
_ MAIA Fondation et PERRUCHE reçoivent la note finale de.....	. 15,2 /20,
_ TPRE / SEG reçoivent la note finale de 15,1 /20,
_ GRAGLIA (variante 3) reçoit la note finale de 14,8 /20,
_ EST OUVRAGE / VILAUT reçoivent la note finale de14,5 /20,
_ GRAGLIA (variante 1) reçoit la note finale de 13,4 /20,
_ GRAGLIA (variante 2) reçoit la note finale de	13,4 /20,
_ SAS FERRON / PENNEQUIN reçoivent la note finale de	13,3 /20,
_ GRAGLIA (offre de base) reçoit la note finale de 12,5 /20,
_ CAN / SA TP VIGOT reçoivent la note finale de12,4 /20,
_ SA FRANCIOLI reçoit la note finale de 10,4 /20,

Après avoir demandé à l'entreprise CHARIER de confirmer ses prix, la Commission MAPA a décidé de lui attribuer le marché pour un montant de 505 316.00 €H.T

Cette offre qui se situe en dessous du montant estimé par le maître d'œuvre va permettre une économie d'environ 133 300 € pour le lot n°1 (soit 25%)

Question n° III.4 : Marché de gestion des 4 déchèteries communautaires : attribution des 6 marchés

Objet : Gestion des 4 déchèteries communautaires –

- **Lot n°1** : Gardiennage, entretien et consommations ;
- **Lot n°2** : Transport et traitement de la ferraille, du carton, des gravats, des DNR et de produits amiantés non pulvérulents et location exceptionnelle de bennes de 7 m3 pour les gravats ;
- **Lot n°3** : Transport et traitement des déchets verts ;
- **Lot n°4** : Transport et traitement des déchets de bois et location exceptionnelle de bennes de 30 m3 ;
- **Lot n°5** : Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux D.M.S. ;
- **Lot n°6** : Transport et traitement des huiles végétales.

A Présentation du marché

1/ Forme du marché : La présente opération a fait l'objet d'un appel d'offres ouvert européen (6 lots).

2/ Durée du marché : Le marché est passé pour **une durée de trois (3) ans renouvelable deux (2) fois un (1) an** sans que la durée totale du marché n'excède 5 ans **sauf pour le lot 3 relatif à la gestion des déchets verts : la durée est de 1 an renouvelable deux (2) fois un (1) an.**

La date prévisionnelle de commencement de la prestation : le 1^{er} avril 2010.

3/ Montant estimé de l'opération :

Lot n°1 : Gardiennage, entretien et consommations : 84 000 euros TTC / an

Lot n°2 : Transport et traitement de la ferraille, du carton, des gravats, des DNR et de produits amiantés non pulvérulents et location exceptionnelle de bennes de 7 m3 pour les gravats (*Compte tenu de la chute des cours en 2009, l'estimation du montant de la prestation est calculé sur la base des conditions de reprise de décembre 2009 soit un coût / t de 54.77 euros HT*) : 165 710 euros TTC / an (sans TGAP) ou 177 710 euros TTC / an (avec TGAP de 17€/t).

Lot n°3 : Transport et traitement des déchets verts : 116 796 euros TTC / an

Lot n°4 : Transport et traitement des déchets de bois et location exceptionnelle de bennes de 30 m3 : 42 770 euros TTC / an

Lot n°5 : Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux D.M.S. : 61 884 euros TTC / an

Lot n°6 : Transport et traitement des huiles végétales : 693 euros TTC / an

B Description du déroulement de la procédure suivie

Date d'envoi à la publication : 18 DECEMBRE 2009

Organes et dates de parution de l'avis d'appel public à la concurrence :

- Le Journal du Palais – paru le 28/12/2009,
- Le BOAMP – paru le 22/12/2009,
- Le JOUE – paru 29/12/2009.
- Via le site <https://www.e-bourgogne.fr/>

Date limite de réception des offres : 11 février 2010 à 12h00.

Date de validité des offres : 120 jours à compter de la date limite de réception des offres

Nombre d'offres reçues :

- **Lot n°1** : Gardiennage, entretien et consommations : 3 offres.
- **Lot n°2** : Transport et traitement de la ferraille, du carton, des gravats, des DNR et de produits amiantés non pulvérulents et location exceptionnelle de bennes de 7 m3 pour les gravats : 2 offres.
- **Lot n°3** : Transport et traitement des déchets verts : 2 offres.
- **Lot n°4** : Transport et traitement des déchets de bois et location exceptionnelle de bennes de 30 m3 : 2 offres.
- **Lot n°5** : Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux D.M.S. : 5 offres.
- **Lot n°6** : Transport et traitement des huiles végétales : 2 offres.

Date de la 1^{ère} réunion de la Commission d'Appel d'Offres (résultat de l'examen des candidatures et ouverture des offres) : 16 février 2010 à 17h.

Date de la 2^{ème} réunion de la Commission d'Appel d'Offres suite à l'analyse des offres : 02 mars 2010 à 17h.

1/ Sélection des candidatures

Huit entreprises ont présenté leur candidature dans les délais.

Après examen, la Commission d'Ouverture des Plis considère la candidature de la société CHIMIREC comme étant incomplète. La société a été invitée à compléter son dossier de candidature avant le 24 février à 12h00. La société a effectivement complété son dossier dans le délai imparti.

La Commission d'Ouverture des Plis considère toutes les candidatures socialement et fiscalement recevables.

Le détail de l'analyse est porté en annexe du procès verbal d'ouverture des candidatures.

2/ Sélection des offres

La Commission d'Ouverture des Plis enregistre les documents et les montants proposés par les huit entreprises.

Les résultats, tels qu'ils résultent de l'ouverture des offres, avant vérification ainsi que les résultats après corrections des erreurs de calcul, ont été consignés : *les tableaux de synthèse sont portés en pièce jointe du rapport de présentation du marché.*

3/ Motivation du choix des offres retenues

Critères de jugement des offres :

- la valeur technique de l'offre et adéquation à la demande de la CC appréciées sur la base du mémoire, pondéré d'un coefficient de 50%
- le prix des prestations, apprécié sur la base du montant du devis estimatif, pondéré d'un coefficient de 50%

Les différents critères ont été analysés. Les détails de l'analyse sont portés en pièce jointe du rapport de présentation du marché.

4/ Comparaison avec les prestations actuelles

	Montant actuel (euros TTC / an)	Montant offre retenue (euros TTC / an)	Différence (%)
Lot n°1	74 338.23	82 733.10	+ 11 %
Lot n°2	<u>Simulation 1</u> : 164 735.41 (hors TGAP) (soit coût moyen à la tonne de 54,77 euros HT appliqué aux 12 mois = conditions appliquées de septembre à décembre 2009)	154 770.50 (hors TGAP)	- 6.4 % (- 3 % en comprenant la TGAP car hausse de 13 à 17 €/tonne entre 2009 et 2010)
	<u>Simulation 2</u> : 116 942.00 (hors TGAP) (coût réel sur 2009 avec coût moyen à la tonne de 30.83 euros de janv. à mars 2009, puis 32.22 euros d'avril à août 2009, enfin 54.77 euros de septembre à décembre 2009 suite à l' « avenant ferrailles »).	154 770.50 (hors TGAP)	+ 32 % (hors TGAP)
Lot n°3	111 234.64	112 768.95	+ 1 %
Lot n°4	35 642.48	41 651.40	+ 17 %
Lot n°5	58 937.32	33 851.36	- 42 %
Lot n°6	693.00	340.76	- 51 %
TOTAL simulation 1	445 581.08 (hors TGAP)	426 116.07 (hors TGAP)	- 4 %
TOTAL simulation 2	397 787.67 (hors TGAP)	426 116.07 (hors TGAP)	+ 7.1 %

CONCLUSION :

Au regard des critères de jugement des offres, la Commission d'Appel d'Offres, lors de la séance du 02 mars 2010, considère pour les 6 lots, que les propositions des entreprises suivantes sont économiquement les plus avantageuses :

- **Lot n°1** : Gardiennage, entretien et consommations : BOURGOGNE RECYCLAGE
- **Lot n°2** : Transport et traitement de la ferraille, du carton, des gravats, des DNR et de produits amiantés non pulvérulents et location exceptionnelle de bennes de 7 m3 pour les gravats : ONYX EST
- **Lot n°3** : Transport et traitement des déchets verts : BOURGOGNE RECYCLAGE
- **Lot n°4** : Transport et traitement des déchets de bois et location exceptionnelle de bennes de 30 m3 : BOURGOGNE RECYCLAGE
- **Lot n°5** : Transport et traitement des Déchets Ménagers Spéciaux D.M.S. : EDIB
- **Lot n°6** : Transport et traitement des huiles végétales : CHIMIREC.

IV QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES EMANANT DES DELEGUES

Néant.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 heures 45.

Compte rendu établi le 7 avril 2010 par Isabelle PASQUIER et validé par le Président